

Bilan d'expérience sur l'éducation à l'environnement

Un premier travail de collecte d'information a été réalisé pendant les mois de février et mars 2005. Il a permis de mieux connaître les acteurs du secteur « éducation à l'environnement », ce qui nous permettra peut-être de travailler en partenariat avec des organismes spécialisés (le document contient les noms et coordonnées des personnes ressources). D'autre part, il nous a été donné de consulter le contenu de supports pédagogiques existants, recueil d'animations dans lequel nous pourront puiser pour nos interventions. Un bref aperçu en est donné dans la deuxième partie du document. Enfin, un nouveau planning de travail et de répartition des tâches est proposé en troisième partie. Il nous permettra une meilleure organisation et est soumis à la discussion. Bonne lecture !!

A. Les partenaires

1. Institutions et collectivités

- MEDD:

Contactée Mme Jouaneau (lundi) au 01 42 19 16 79.

Dans le cadre du projet interministériel pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, un axe sur l'éducation à l'environnement est développé. Une circulaire a été diffusée aux enseignants et aux académies (circulaire du 8 juillet 2004 – voir annexe 1) pour « la généralisation de la prise en compte de l'éducation à l'environnement dans les formations ». Afin de coordonner les actions, chaque Académie dispose aujourd'hui d'un délégué à l'environnement chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets éducatifs (injoignable – il ferait bien de faire une deuxième circulaire pour que la validation soit rendu OBLIGATOIRE). Il est l'interlocuteur institutionnel des porteurs de projets comme des enseignants.

D'autre part, l'interlocuteur associatif privilégié des ministères est le réseau « école et nature » et les « Graine » qui travaillent sur les outils pédagogiques et des projets de terrain avec les enseignants, ainsi qu'avec les ADEME régionales.

- ADEME:

Se procurer le document : « Guide des projets éducatifs à l'environnement » auprès du service documentation de l'ADEME.

- ADEME Île de France:

Contact : christophe.bereaud@ademe.fr

OU Mlle Valentin :01 49 01 45 34 - 6 rue J. Jaurès Puteau Métro esplanade de la défense sortie droite plateau de Bélini rue commerçante Bélini.

Résultat : manuel avec exemple d'animation, idée de jeu, etc.

- Paris Nature –Maire de Paris : Emilie Mazzacurati – il existe un réseau parisien (Paris Nature) d'éducation à l'environnement, 50 employés environ qui agissent sur les écoles. Prendre rendez-vous avec le clos des blancs manteaux (01 49 57 10 42) – Mme Drutinus (01 49 57 10 44) – Antoine Cassard (01 49 57 10 42) connaît bien le réseau associatif parisien. Clos des blancs manteaux : Céline - visité. CR disponible sous demande à Claire.

2. Acteurs de l'éducation nationale

- Académies:

Contacteur un délégué à l'environnement pour voir si partenariat possible en cours, quelle forme ça prend, quels délais, etc. Créteil : 01 49 81 60 60

Paris : 01 58 30 71 54

- Ecoles :

Un petit sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 15 écoles et collèges, par téléphone, pour tenter d'évaluer le niveau d'implication dans ce type de projet. Parmi elles 2 se sont dites prête à discuter avec nous d'un projet, 3 ont répondu négativement (elles ne souhaitent pas travailler sur le thème !!! ou peut-être est-ce par précaution ce qui ne serait somme toute pas plus mal), et les autres ont demandé un descriptif plus précis pour en discuter avec l'équipe enseignante.

3. Acteurs associatifs

- Collectif Français d'Education à l'Environnement

Voir « Graine »

- FNE :

Mlle Barré au 01 45 87 96 09. Ils ne font rien en propre sur la sensibilisation « déchets ».

- CPIE :

3 expériences menées en milieu scolaire sur les déchets :

CPIE Forêt de Brocéliande (2003) : objectifs : développer l'éco- citoyenneté chez les enfants, sensibiliser les enfants aux enjeux du tri des déchets, expliquer le traitement des déchets sur leur territoire (de la collecte à l'enfouissement), les faire réfléchir sur leur mode de consommation. Cadre : mise en œuvre du tri sélectif sur la communauté de Mauron. Partenaire : communauté de communes de Mauron, le syndicat de collecte et de traitement des déchets pour les visites de sites. Contact : Tél. : 02 97 22 74 62

Bilan entretien téléphonique : action menée avec le support de communication « Roule ta Boule » prêté par le syndicat intercommunal. C'est une mallette réalisée par « Ecole et Nature » (réseau d'assoc' pour l'éducation à l'environnement). L'ademe prête également des supports de communication moyennant caution. L'opération était réalisée en relation avec le syndicat intercommunal de traitement des déchets.

<http://www.cpie-broceliande.fr>

CPIE atelier urbain Montpellier-mèze (2003) : objectifs : - Identifier les principaux problèmes qualitatifs et quantitatifs que posent les déchets- Comprendre l'ensemble des enjeux environnementaux, techniques, économiques, politiques, sociaux liés à la gestion des déchets- Connaître les différents modes de collectes, les filières d'élimination et de valorisation. Public : de la petite section de maternelle au CM2. Cadre : mise en place du tri sur la communauté de communes de Lunel, qui a été l'interlocuteur auprès des écoles. Partenaire : communauté de communes de Lunel. Contact : Tél. : 04 67 13 83 15 (Anne-Laure Stocker ou Maywen)

Entretien téléphonique : eux travaillent avec « Roule ta boule » qui contient un module spécifique sur la consommation et la réduction à la source des déchets. Exemples d'animations avec sur la réduction des emballages : emballage de jus de fruit en briquette ou contenant d'un litre en dépliant l'emballage à plat. Goûter d'anniversaire et déchets produits. Règle en plastique (pays de la production, matériaux, etc.). Leur faire effectuer une commande de matériel scolaire. K7 vidéo « ma petite planète chérie » : mini dessins animés qui débouchent sur des discussions.

<http://www.educ-envir.org/~apieumtp/francais>

CPIE du pays d'Aix (2003) : objectifs : Accompagner les politiques publiques en matière d'environnement par une sensibilisation et une éducation du jeune public en vue de renforcer des attitudes d'Eco citoyen. L'action est réalisée en plusieurs étapes : 1- Conception des programmes pédagogiques (contenu, déroulé et outils)2- Coordination et animation des programmes (gestion des inscriptions, gestion des plannings, budgétisation)3- Suivi et évaluation (qualitative, quantitative, rapports et bilans)D'autre part, des actions de formation des éducateurs à l'environnement intervenants dans le cadre du programme sont réalisées. Publics ciblés : scolaires, périscolaires, grand public et membres des associations adhérentes. Partenaire : Éducation nationale, associations d'éducation à l'environnement, Ville d'Aix, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence, Conseil régional Provence alpes côte d'Azur, DIREN Provence alpes côte d'Azur, Conseil général des Bouches du Rhône, Syndicat mixte, Ecomusée, Airmaraix, Airfobep... Contact : Tél. : 04 42 28 20 99 (Aurélie)

Entretien téléphonique : outil utilisé : « roule ta boule ». formation spécifique à l'outil. Destiné au CE2-CM1-CM2. Action menée depuis 3 ans. Elle m'envoie le compte-rendu d'activité par mail. Dialogue permanent avec la communauté d'agglomération pour situer le discours. Programme financé par la communauté d'agglomération et non par les écoles.

- Ecole et Nature : Réseau associatif pour l'éducation à l'environnement.

Ils ont édité un guide d'environ 300 pages sur la création de projets pédagogiques d'éducation à l'environnement (téléchargeable):

http://www.ecole-et-nature.org/~guidepra/avant_propos/accueil.html

- Graine Île-de-France: 01 45 22 16 33 (division idf d'école et nature) – formations sur les supports

B. Le contenu des supports pédagogiques

Une liste d'outils pédagogiques existants nous a été remise par l'ADEME. Il en existe une 15aine, dont 5 spécifiques sur les déchets (voir liste dans la documentation recueillie).

Nous avons pu consulter le support « Roule ta Boule », l'un des plus complets et des plus utilisés.

Il se présente sous forme de 5 grosses malles bleues, pour 5 ateliers thématiques :

- Filières (de traitement des déchets)
- Collectes
- Matières
- Trieurs
- Valorisation

Ci-après détaillé le contenu de chaque partie :

-Filières : matériel : un plateau de jeu et 9 cartes par filières (verre, plastique, papier, métal, déchets verts) qui retracent le cycle de vie du matériau, et que l'enfant doit remettre en ordre.

- Collectes : cartes matériaux, et plateau de jeu avec l'image des points de collectes. Chaque déchet doit être replacé à son point de collecte.

- Matière : 30 petits pots avec des matériaux différents sont à replacer sur une carte « matières » retraçant les étapes de la fabrication du produit de la matière première au produit valorisé.

- Valorisation : orienter recyclage et incinération : en fait, c'est une information sur les filières : reprise de la pyramide de la commission européenne avec les étapes suivantes : réutiliser, recycler, composteur, incinérer, traiter, stocker.

- Trieurs : une poubelle est reconstituée avec des matériaux propres : 29% MO (pain dur, branchages, peaux d'oranges séchées) – 23% papier carton et emballage carton, 7% verre, 26% plastique, 4% métaux, 3% textiles, 8% divers. Placer la poubelle au centre et trier !

Le tout est accompagné d'un « livret des activités » de 70 pages, avec les activités liées aux supports des mallettes plus toute une série d'autres animations à mettre en œuvre facilement (à consulter jeudi). Pour chaque activité proposée, on a les rubriques suivantes : objectifs, matériel et préparation, déroulement, variantes et prolongements.

Annexe 1 :

INSTRUCTIONS

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2004
NOR :
RLR :
CIRCULAIRE N°2004-110 DU
MEN
DESCO A11

PÉDAGOGIQUES

MENE0400752C
525-0
8-7-2004

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

■ La présente circulaire **remplace** celle du 29 août 1977 (n° 77-300) et vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale remis au ministre en 2003 et sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale.

Selon le souhait du Président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi "l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs" définis par la Charte (art. 8).

L'environnement peut être défini comme "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines" (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de "l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme" (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du **développement durable**, défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (selon les termes du rapport Brundtland de 1987, "Notre avenir à tous").

Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire.

Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.

1 - Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

À compter de la rentrée 2004, les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se construit de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau).

Elle doit donc s'appuyer :

- **sur les enseignements disciplinaires** dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires, chaque discipline contribuant à l'analyse des situations avec ses contenus et ses méthodes spécifiques ; la souplesse introduite dans certains programmes et les thèmes laissés au choix des enseignants doivent être pleinement utilisés ;
- **sur les croisements des apports disciplinaires** préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;
- **sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires** et permettant la mise en œuvre de démarches de projets : itinéraires de découverte au collège, travaux personnels encadrés dans la voie générale des lycées, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel. En effet, il convient également de développer l'expérience concrète et directe permettant de susciter des prises de conscience susceptibles d'engendrer des comportements responsables ;

- **sur les temps de débat** organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre notamment des séances de "vivre ensemble" ou d'éducation civique.

À l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement. Les programmes de l'école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 (☞ [B.O. hors-série n°1 du 14 février 2002](#)) fournissent de nombreuses occasions d'aborder les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable.

Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Outre des entrées inscrites dans les programmes d'enseignement, comme la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources..., l'environnement pour un développement durable doit intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et, plus généralement, au développement solidaire. Ainsi, les élèves seront capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.

2 - Une éducation aux modalités diversifiées

Compte tenu de sa spécificité, l'environnement pour un développement durable doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action.

Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable. En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques. La pratique des partenariats a été largement développée dans le cadre des actions culturelles et éducatives (notamment les ateliers de culture scientifique et technique). Il conviendra donc de s'en inspirer.

Depuis 1993, date du deuxième protocole d'accord entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif. Les initiatives prennent les formes les plus diverses : éducation à l'environnement, politique culturelle, charte territoriale ou européenne, création de pôles de ressources spécifiques ou mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés.

☞ http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm

Un certain nombre d'actions éducatives conduites depuis plusieurs années en concertation avec d'autres ministères (agriculture, environnement, culture, justice) ou avec des collectivités, peuvent entrer dans les orientations présentées ici. Reposant sur l'engagement des enseignants et des élèves, elles gagneront à être inscrites au projet d'école ou d'établissement, en liaison directe avec la réflexion menée sur les enseignements.

Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, tels qu'ils sont fixés par le ministère de l'éducation nationale. Au niveau national, diverses instances comme le Centre national de documentation pédagogique, participeront activement à cette démarche. Au niveau régional, dans le cadre de démarches partenariales contractuelles, seront développés des relais pour le recueil et la diffusion des ressources relatives à l'EEDD.

3 - La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée dès la rentrée 2004. La prérentrée offrira l'opportunité de travailler, dans les écoles et les établissements scolaires, à une mise en œuvre concertée et cohérente de cette démarche.

Dans ce cadre, les équipes pédagogiques sont appelées à définir de manière collégiale des temps forts et des points d'ancrage dans chaque discipline pour construire une progression coordonnée. Dans le premier degré, le projet d'école définit, au niveau de chaque cycle, une programmation annuelle des thèmes à aborder et des projets. Au collège et au lycée, l'environnement pour un développement durable participe au projet d'établissement : sensibilisation à l'écoresponsabilité, élaboration de projets conjoints avec d'autres écoles ou établissements scolaires en France ou à l'étranger, construction de partenariats. L'investissement des personnels non enseignants renforcera la dimension éducative, favorisera la transmission intergénérationnelle et encouragera des comportements exemplaires hors de la classe.

Un document d'accompagnement pédagogique élaboré par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'environnement pour un développement durable sera également accompagnée par des actions de formation, tant dans le cadre du programme national de pilotage que dans celui des plans académiques de formation.

Les recteurs sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR